

## TABLEAU DES ÉQUIVALENCES – MOYENNE CUMULATIVE

ÉTABLISSEMENTS	A-	MOYENNE SUR
<b>HEC Montréal</b> (depuis automne 2000) (avant automne 1996)	3,70 80.00	4,30 100.00
<b>École Polytechnique de Montréal</b> (depuis automne 1996) (avant automne 1996)	3,70 3,70*	4.00 4.00
<b>Université Bishop's</b>	80	100.00
<b>Université Concordia</b>	3.7	4.3
<b>Université Laval</b> (depuis automne 1995) (avant automne 1995) LL.B. = 3,55 ou 4,30	3.67 4.43	4.33 5.00
<b>Université McGill</b> (depuis automne 1980) (avant automne 1980) LL.B. = 3,40 ou 80.00	3,70 80.00	4,00 100.00
<b>Université de Montréal</b> (depuis automne 1989) (avant automne 1989) LL.B. = 3,40 ou 79.00	3,70 80.00	4,30 100.00
<b>Université d'Ottawa</b> (depuis automne 1974) (avant automne 1974) LL.B. = 77% ou 7,5	8,00 80.00	10,00 100.00
<b>Université de Sherbrooke</b> (depuis automne 1994) (avant automne 1994) LL.B. = 3,55 ou 3,25	3,70 3.44	4,30 4,00
<b>Université du Québec</b> (depuis automne 1992) (avant automne 1992) LL.B. = 3,55 ou 3,2	3,70 3.44	4,30 4,00

Les valeurs ne peuvent être arrondies et sont fixées par les institutions universitaires. Les moyennes minimales ont été établies sur la base des résultats des années antérieures et des chances de succès des candidats aux concours de bourses d'excellence à la maîtrise. En cas de disparité entre les valeurs présentées dans cette liste et l'équivalence du A- telle qu'établie par votre institution, les données fournies par l'institution universitaire prévaudront.

- Les relevés de notes sur 10 points doivent présenter une moyenne de 8,00 et plus.
- Les relevés de notes sur 100 points doivent présenter une moyenne de 80,00 et plus.
- Les relevés de notes sur 20 points doivent présenter une moyenne de 13,0 et plus.